



ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 12 juin au 12 juillet 2024

Projet éolien de **Puyvineux**

LETTRE D'INFO N°5 · Juin 2024

Photo d'illustration

Eolise est une société spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

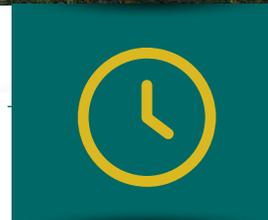
Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce au savoir-faire de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.



Depuis 2017, Eolise mène des études de terrain sur le territoire de l'Aunis pour identifier des zones favorables à l'implantation d'éoliennes. Pour développer ces projets, Eolise a **mené des études avec des experts indépendants** (sur la faune, la flore, le paysage, etc.) afin de définir au mieux des implantations d'éoliennes compatibles avec les enjeux identifiés. Parallèlement, Eolise a mené un travail d'information des élus (via de nombreuses réunions) et des riverains (avec des permanences d'information publiques, lettres

d'information, porte-à-porte, site internet).

Plusieurs années d'échanges avec les services instructeurs de la préfecture ont aussi permis d'affiner au mieux ce projet (**sur les communes de Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie et St-Christophe**), qui fait aujourd'hui l'objet d'une enquête publique.



HORAIRES DES PERMANENCES

En mairie d'Aigrefeuille d'Aunis :

- Mercredi 12 juin, de 9h à 12h
- Vendredi 28 juin, de 9h à 12h
- Vendredi 12 juillet, de 14h à 17h

En mairie de La Jarrie :

- Mercredi 26 juin, de 14h à 17h
- Mardi 9 juillet, de 9h à 12h

En mairie de Saint-Christophe :

- Jeudi 20 juin, de 8h à 11h
- Jeudi 4 juillet, de 8h à 11h



LES ATOUTS DE LA ZONE D'ÉTUDE

- Une grande zone avec un **fort potentiel** à proximité des consommateurs d'électricité.
- Une plaine agricole bien exposée aux vents.
- Des éoliennes **éloignées des habitations** (éloignement moyen de 810 mètres).
- Un **raccordement électrique proche, sur le réseau local**.



Les détails du projet sont disponibles sur notre site : www.eolise.fr/projet/projet-eolien-de-puyvineux/

L'ENQUÊTE PUBLIQUE : COMMENT Y PARTICIPER ?



Photomontage du parc éolien de Puyvineux, réalisé depuis le sud de Saint-Christophe, rue du stade.

Du 12 juin au 12 juillet 2024, les habitants, élus, acteurs locaux ainsi que les communes concernées et celles situées dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet sont **invités à consulter le dossier et participer à l'enquête publique**.

Pour cela, vous pouvez vous rendre **aux permanences du commissaire-enquêteur en mairie**. Le dossier y sera consultable, ainsi qu'en Préfecture, et sur le site internet du registre dématérialisé, disponible à l'adresse www.registre-dematerialise.fr/5405

Les observations pourront être rédigées sur le registre en mairie, envoyées par e-mail à l'adresse pref-participation-publique@charente-maritime.gouv.fr ou publiées sur le registre dématérialisé. Elle peuvent également être transmises par courrier, adressé à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis.

Le Préfet rendra ensuite la décision par arrêté préfectoral au dernier trimestre 2024.



UNE ZONE VASTE ET INEXPLOITÉE, MAIS AYANT DU POTENTIEL POUR DES ÉOLIENNES

La zone d'étude qui accueille le projet est **la zone inexploitée la plus vaste du département**. Cela permet d'envisager l'implantation d'éoliennes éloignées des habitations. Soit entre 620 m d'un habitation (pour la plus proche) et 1 100 mètres (la plus éloignée), en fonction des éoliennes.

Pour rappel, l'éloignement minimum réglementaire en France est de **500 mètres des habitations**. Le projet de Puyvineux, composé d'éoliennes de taille moyenne (182m et bout de pale), permet donc d'aller bien au-delà de cette réglementation.



PRODUIRE SA PROPRE ÉNERGIE... ET EN RÉCOLTER LES FRUITS ?

L'installation d'un parc éolien permet au territoire d'être acteur de la production d'électricité.

En effet, nos modes de vie impliquent des consommations d'électricité de plus en plus importantes, qu'il faut produire localement pour améliorer notre souveraineté énergétique.

Le territoire de l'Aunis, en raison de ses activités économiques intenses en énergie et de sa forte concentration de population, est un grand consommateur d'électricité. Installer des moyens locaux de production d'électricité permettrait de répondre directement à cette demande, en circuit court.



DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI LOCAL

L'installation d'un parc éolien sur un territoire est soumise à différents impôts et **génère donc des revenus** locaux, qui bénéficient ensuite aux riverains.

La fiscalité liée au projet représentera chaque année plus de **315 000 euros pour le territoire** (qui seront répartis entre les communes d'implantation et les communautés de communes), dont 175 000 euros pour les trois communes : Aigrefeuille-d'Aunis, La Jarrie et Saint-Christophe. **Ces revenus sont annuels** et dureront toute la durée d'exploitation du parc éolien, soit 25 ans.

Sur le territoire, des **emplois** seront également **perpennisés et créés dans différents secteurs**, pendant le chantier puis durant toute la durée d'exploitation, par exemple les emplois locaux de techniciens de maintenance des éoliennes.

QUELLE EST LA PRODUCTION D'UNE ÉOLIENNE ?



La production d'une éolienne **dépend de sa taille, de sa localisation et du vent qui en dépend**, ainsi que de sa puissance, ici 5 mégawatts.

En moyenne, une éolienne **produit de l'électricité 85% du temps** mais pas toujours au maximum de sa puissance. Le mât de mesure de vent, installé sur site pendant plus de 2 ans, a permis de connaître avec précision les caractéristiques du vent sur le site.

Sur ce projet, la production annuelle d'électricité sera en moyenne de 127 500 MWh, c'est-à-dire **l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 27 000 foyers** (62 600 personnes). Le projet permettra enfin d'éviter d'émettre 38 300 tonnes de CO₂ chaque année.



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : **05 49 38 88 25** · Courriel : contact@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".